



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU VENDREDI 26 JUIN 2026

AFFAIRE N° 18-20260626

**PROGRAMME D' ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS (PAPI)
DE SAINT-JOSEPH - AVENANT A LA CONVENTION 2018-2023 DU
PROGRAMME D' ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six du mois de juin à neuf heures et cinquante minutes, en application des articles L.2121-7, L. 2122-8 par renvoi de l'article L.5211-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), se sont réunis dans la salle des fêtes du 12^e km sise au Tampon, rue Auguste Lacaussade, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud, légalement convoqués le 20 juin 2026, sous la présidence de Monsieur CHAUSSALET Alexis.

ETAIENT PRESENTS

NOTA :

Nombre de conseillers
en exercice : 48

Présents : 38

Absents représentés : 10

Absents : 00

- Commune du Tampon -

CHAUSSALET Alexis, DUCROUX Éric, LAURET Pauline, PICARD Aurélien, LA PORTE Gilbert, OTAL Candy, Olichon Christelle (de l'affaire n° 01 à l'affaire n° 21-20260626), IDMONT Corentin, MURAT Marie-Pierre, LEBOT Dominique, BÉLAIR Céline, DALLOU Jean-Eudes, NATY Nadège (de l'affaire n° 01 à l'affaire n° 18-20260626).

THIEN-AH-KOON Patrice (de l'affaire n° 01 à l'affaire n° 18-20260626), HOARAU Jacquet, ELIZEON ABMON Liliane, BASSIRE Nathalie.

- Commune de Saint-Joseph -

LEBRETON Patrick (de l'affaire n° 01 à l'affaire n° 18-20260626), BENARD Fiona (de l'affaire n° 02 à l'affaire n° 43-20260626), MUSSARD Rose Andrée, CARDIN François, LEJOYEUX Marie Andrée, LEBON David, LEICHNIG Stéphanie, LANDRY Christian, JAVELLE Blanche Reine, VIENNE Axel, BATIFOULIER Jocelyne, MUSSARD Harry, DAMOUR Colette, HUET Henri Claude, COURTOIS Lucette (de l'affaire n° 01 à l'affaire n° 02-20260626), HOAREAU Emile.

LEBON Jeannot.

- Commune de l'Entre-Deux -

CLAIN Camille, RIVIERE Garry,
BEGUE Patrick.

- Commune de Saint-Philippe -

RIVIERE Olivier (de l'affaire n° 01 à l'affaire n° 18-20260626), TURPIN Clarita.

ETAIENT REPRESENTES (PROCURATION)

- Commune du Tampon –

ODAYEN Danon représenté par DUCROUX Éric, GAUTHIER VIDOT Christine Représenté par IDMONT Corentin, DIJOUX Cédric représenté par MURAT Marie Pierre, LOUARN Katell représenté par PICARD Aurélien, CAZAL Rémi représenté par DALLOU Jean-Eudes, NATY Nadège représentée par OTAL Candy (de l'affaire n° 19 à 43-20260626), OLICHON Christelle représentée par BELAIR Céline (de l'affaire n° 22 à 43-20260626).

BENARD Monique représenté par ABMON Liliane, PICARDO Bernard représenté par THIEN AH KOON Patrice (de l'affaire n° 01 à l'affaire n° 18-20260626), THIEN AH KOON Patrice représenté par HOARAU Jacquet (de l'affaire n° 19 à 43-20260626).

- Commune de Saint-Joseph -

HOAREAU Sylvain représenté par MUSSARD Harry, BENARD Fiona représentée par LEICHNIG Stéphanie (à l'affaire n° 01-20260626), COURTOIS Lucette représentée par VIENNE Axel (de l'affaire n° 03 à 43-20260626), LEBRETON Patrick représenté par LANDRY Christian (de l'affaire n° 19 à 43-20260626).

FONTAINE Marie France représentée par LEBON Jeannot.

- Commune de Saint-Philippe -

RIVIERE Olivier représenté par TURPIN Clarita (de l'affaire n° 19 à 43-20260626).

ETAIENT ABSENTS

- Commune du Tampon –

PICARDO Bernard (de l'affaire n° 19 à 43-20260626).

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, conformément aux règles de quorum, le Président ouvre la séance.

En application de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée procède à la nomination d'un ou de plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. A l'unanimité, Monsieur PICARD Aurélien et Madame LAURET Pauline ont été désignés pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

AFFAIRE N° 18-20260626

PROGRAMME D' ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS (PAPI) DE SAINT-JOSEPH - AVENANT A LA CONVENTION 2018-2023 DU PROGRAMME D' ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS

Le Président rappelle que la Communauté d'Agglomération du Sud exerce la compétence relative à la Gestion des Milieux Aquatiques et à la Prévention des Inondations, dite compétence GEMAPI.

Les PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) constituent des documents stratégiques, opérationnels et financiers visant à réduire la vulnérabilité des territoires face au risque d'inondation. Ils permettent notamment de structurer une politique de prévention, de définir des actions à court, moyen et long terme, et de mobiliser, selon le niveau de maturité du programme, des financements dédiés.

Le PAPI comprend notamment :

- un diagnostic du territoire et des enjeux exposés aux risques,
- une stratégie locale de prévention des inondations,
- un programme d'actions,
- des modalités de suivi, de gouvernance et d'évaluation.

Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) de la commune de Saint-Joseph a fait l'objet d'une convention couvrant la période 2018-2023 qui, en accord avec les services de l'Etat peut être prorogée par voie d'avenant.

Afin de poursuivre la mise en œuvre de cette démarche et de prendre en compte de nouveaux besoins identifiés sur le territoire, il est proposé de conclure un avenant à cette convention. Cet avenant a pour objet :

- de prolonger la durée de validité du programme,
- d'intégrer douze actions complémentaires au programme initial.

À l'issue des échanges et de la concertation menés avec la commune de Saint-Joseph, douze nouvelles actions ont été retenues. Leur inscription au PAPI permettra de solliciter des financements de l'État au titre du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (Fonds Barnier) ainsi que, le cas échéant, des concours financiers européens dans le cadre du FEDER.

Planning des actions complémentaires à mener dans le cadre de l'avenant au Programme d'études préalables au PAPI de la Commune de Saint-Joseph

Actions	Porteur	2026	2027	2028	Coût estimatif/€
Créer un poste d'animateur PAPI et financer le poste de technicienne GeMAPI (Commun avec le PAPI Saint-Pierre- Tampon)	CASUD				200 000
Réaliser des documents d'information et de sensibilisation aux risques d'inondations	CASUD				50 000

Actions	Porteur	2026	2027	2028	Coût estimatif/€
Former les élus et techniciens à la gestion du risque	CASUD				10 000
Etude hydraulique de la Ravine Rosaire avec propositions de solutions pour lutter contre le risque d'inondation	CASUD				100 000
Mise en œuvre d'une instrumentation des systèmes d'endiguement et de leur bassin versant dans le cadre de la gestion des alertes	CASUD				400 000
Etude et dispositif d'alerte des crues sur la rivière Langevin	Commune Saint-Joseph				60 000
Etude de gestion des eaux pluviales à l'échelle des bassins versants (Saint- Joseph_ Secteur Jean Petit-Zone d'activité les Grègues – Plaine des Grègues - Secteur Les Jacques - Secteur Langevin / Etude topographique dans le cadre de la réalisation du schéma directeur des eaux pluviales.	CASUD				580 000
Définir une stratégie et réaliser un diagnostic de vulnérabilité des enjeux en ZI dans l'objectif d'identifier les secteurs prioritaires pour bénéficier des possibilités de subventionner l'installation des batardeaux	CASUD				300 000
Travaux de réduction de vulnérabilité pour les biens à usage d'habitation ou d'entreprise	CASUD				600 000
Études relatives à l'évaluation environnementale (rapport environnemental, déclaration environnementale, consultation et information du public)	CASUD				400 000
Etudes projet et travaux à entreprendre pour le confortement ou la hausse du niveau de protection du système d'endiguement	CASUD				800 000
Etudes et travaux pour supprimer le radier fusible de la Rivière des Remparts	Commune Saint-Joseph				250 000

Il est donc proposé à l'Assemblée :

- d'approuver l'avenant au Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) de la commune de Saint-Joseph,
- de confirmer l'engagement de la CASUD en qualité de maître d'ouvrage du programme et de l'autoriser à mettre en œuvre les opérations figurant dans le tableau ci-avant,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil est prié de bien vouloir en délibérer.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- approuve l'avenant au Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) de la Commune de Saint-Joseph,
- confirme l'engagement de la CASUD en qualité de maître d'ouvrage du programme et l'autorise à mettre en œuvre les opérations figurant dans le tableau ci-avant,
- autorise le Président, ou son représentant, à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Réunion dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Abstention : 00

Contre : 00

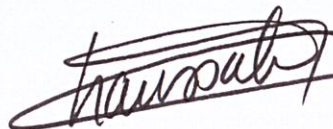
Pour : 48

POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Secrétaire de séance,



Aurélien PICARD

Le Président de la CASUD,



Alexis CHAUSSALET



Date de mise en ligne sur le site Internet de la CASUD : 06/07/2026